

---

## Réaction du DPCP | Conclusion de l'enquête sur les allégations de M. Yves Francoeur

---

**Québec, le 19 décembre 2017** – Le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a pris connaissance de la conclusion de l'enquête portant sur les allégations faites par M. Yves Francoeur, président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, qui remettaient en cause l'indépendance de notre institution et l'intégrité des personnes qui la composent.

L'équipe mixte composée d'officiers et d'enquêteurs de la Sûreté du Québec, de la Gendarmerie royale du Canada et des services de police de Québec, de Laval et de Longueuil, en arrive à la conclusion qu'aucune infraction criminelle n'a été commise par quiconque.

« Cette situation est regrettable. Lorsque des insinuations sans fondement sont faites à notre égard, elles minent non seulement la confiance du public envers l'institution du DPCP mais jettent le discrédit sur tout le système de justice. Cela crée un climat malsain de suspicion inacceptable. Tous les procureurs ont été affectés par cette attaque injustifiée. Ainsi, une personnalité publique doit agir de façon responsable lorsqu'elle fait une déclaration dans les médias puisque ses propos sont immédiatement pris pour avérés alors que la véracité de ceux-ci n'est souvent déterminée que beaucoup plus tard » a déclaré M<sup>e</sup> Annick Murphy, directrice des poursuites criminelles et pénales.

Rappelons que c'est à la suite d'une [demande formulée](#) le 2 mai 2017 par la directrice qu'une enquête a été instituée en vertu de l'article 20 de la Loi sur le directeur des poursuites criminelles et pénales.

### **Le Directeur des poursuites criminelles et pénales**

Le DPCP fournit, au nom de l'État, un service de poursuites criminelles et pénales indépendant, contribuant à assurer la protection de la société, dans le respect de l'intérêt public et des intérêts légitimes des victimes. Pour en savoir davantage : [www.dpcp.gouv.qc.ca](http://www.dpcp.gouv.qc.ca).

- 30 -

Source :  
M<sup>e</sup> Jean Pascal Boucher  
Porte-parole  
Directeur des poursuites criminelles et pénales  
418 643-4085